

## **COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint-Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 15

Présents : Mme Angélique TERRANA, MM. Bernard GIBAUD, Benjamin COLLIN, Mmes Géraldyne MORELL BONNEAU, Sabine RICHEN, Marie-Claire VASSEUR, MM Yves LACROIX, Frédéric MORA, Raymond FAURE, David BUCHET, Frédéric ROUMILHAC, Mme Sophie BOUSSAROQUE, M. Nicolas FERMOND

Absents excusés : Mme Mireille KIEFFER (procuration à Mme Sabine RICHEN), M Jérôme BERLAND (procuration à Mme Sophie BOUSSAROQUE)

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle déclare que l'assemblée peut valablement délibérer

- Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2021 à l'unanimité.
- Monsieur Frédéric ROUMILHAC est désigné comme secrétaire de séance

### **CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SEHV**

Il s'agit de permettre à Madame le Maire, de signer les conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public conjointement aux travaux du SEHV.

Le conseil municipal

- Désigne le Syndicat, Energies Haute-Vienne comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération de renforcement souterrain au lieu-dit « la Combe »
- Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet

### **CREANCES ETEINTES**

Le conseil municipal

- Décide de valider la décision de la commission de surendettement concernant le dossier présenté
- Dit que la somme sera inscrite à l'article 6542 du budget primitif 2021
- Autorise Madame le Maire à mandater la somme de 1 767.52 € à l'article 6542 « créances éteintes »

### **CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE**

Le Conseil Municipal décide :

- de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclus avec SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG 87 qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public de la Trésorerie de Bessines, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête les résultats définis ci-dessous :

### **Fonctionnement**

Dépenses de l'exercice	755 245.10	
Recettes de l'exercice	707 213.00	
Excédent 2019 reporté	565 587.84	
Résultat de clôture (excédent au 31.12.2020)		517 555.74

### **Investissement**

Dépenses de l'exercice	144 200.30	
Recettes de l'exercice	262 151.48	
Excédent 2019 reporté	-92 493.45	
Résultat de clôture		25 457.73

### **Restes à réaliser**

Dépenses	190 836.62	
Recettes	142 068.00	
	48 768.62	
Solde des restes à réaliser (déficit)		- 48 768.62

### **Totaux cumulés ensemble**

Excédent de fonctionnement	517 555.74	
Excédent d'investissement	25 457.73	

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0
Affectation complémentaire en « réserves » 1068	0
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 ligne 002	517 555.74

## **VOTE DES TAUX DE FISCALITE – ANNEE 2021**

Madame le Maire informe l'assemblée que la part départementale de la taxe foncière bâtie a été transférée aux communes. Ainsi les communes doivent délibérer sur la base du taux de référence de la commune auquel on ajoute le taux départemental de TFB.

en 2021, le taux de référence qui servira pour le vote sera de 18.96 %

Le taux communal de 2020 était de 34.66 % pour la TFB et de 64 % pour la TFNB. La base d'imposition prévisionnelle en de 710 000 pour le FB et de 22 500 pour la TFNB

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter et de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 34.66 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 64 %
- 

Remarque : le choix de ne pas augmenter le taux de fiscalité les prochaines années se fera en fonction de la capacité à faire des économies sur le fonctionnement afin de dégager de l'excédent

## **BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal vote le budget primitif à l'unanimité

Section de fonctionnement	1 256 779.00
Section d'investissement	716 148.00

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE TENNIS**

Madame le Maire fait part de la demande de Monsieur Philippe Renard, Président de l'association Tennis Monts d'Ambazac qui a pour objectif la pratique, la promotion et l'enseignement du tennis.

Pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, afin de permettre et de faciliter les activités de l'association en extérieur au sein de la communauté de communes ELAN, il conviendrait de mettre à disposition gracieusement le terrain de tennis aux membres de l'association.

Les créneaux de mise à disposition seraient les mercredis de 14 h à 19 h.

Cette mise à disposition serait consentie à compter de sa signature et ce jusqu'au 30 septembre 2021.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition du tennis
- Autorise la Maire à signer la présente convention jusqu'au 30 septembre 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier des CM de l'école : le conseil municipal est invité à un « petit conseil de la Terre » : les élèves voudraient parler d'un projet de mise en place d'un plan de gestion et de l'emplacement du mât.

Information sur le déploiement de la fibre : fin 2021 pour le secteur Tenelles Brugères, fin 2<sup>ème</sup> semestre 2022 pour les secteurs la Cruzille, Chabanne, le bourg, les Hurauds, Fanay, et fin 2022 pour Chez Pouyaud, Larmont, Le Petit Coudier, La Chaize, Les Caires

Dates sous réserves

- 24 juillet : festizac
- 15 août : feu d'artifice